

Initiatives ministérielles

nationale, à quoi peut-on avoir recours? Nous estimons que nous avons besoin d'institutions comme Radio-Canada, une des dernières qui restent, maintenant que le gouvernement a sabré la plupart d'entre elles, pour réunir toutes les régions et tous les membres de la société canadienne en une seule entité.

Unité nationale signifie également dépenses d'infrastructures et dépenses de programmation. Vous, monsieur le Président, venez d'une région, comme beaucoup de vos collègues, où les diffuseurs ont besoin de renforcer leur voix pour être entendus dans tous les coins. Nous avons entendu des anglophones de la région de Sherbrooke se plaindre de ne pouvoir recevoir convenablement les services du réseau anglais de Radio-Canada.

Au comité nous avons entendu parler de quelques rares endroits du Canada où la voix du radiodiffuseur national ne se rend pas. Pourquoi en est-il ainsi? Quand nous avons institué la Société Radio-Canada, notre devoir était alors de lui donner l'infrastructure lui permettant de promouvoir l'unité nationale pour qu'elle devienne ainsi un moyen de promouvoir cette conscience et cette identité nationales. C'est abominable de voir ce gouvernement retirer la disposition sur la promotion de l'unité nationale du mandat de cette société.

Le premier ministre lui-même a mis en lumière dernièrement l'importance de l'unité nationale quand il a dit que tout ce que nous avons accompli jusqu'ici au Canada trouvait son inspiration dans notre détermination nationale, dans notre unité nationale. Si le ministre le croit et le dit avec autant d'émotion et de sentiment, pourquoi son idée n'a-t-elle pas eu de suite? Pourquoi a-t-il permis que la disposition sur l'unité nationale et d'autres aspects très importants de ce projet de loi aient été supprimés au Cabinet?

L'absence des ministres pendant le débat de ce projet de loi à la Chambre, de députés qui auraient soutenu le ministre pendant son intervention et d'intervenants en face pour diriger le débat sur les conclusions du comité, après l'étape de la deuxième lecture, démontre, à mon avis, soit que le gouvernement était trop occupé avec la TPS et la Constitution pour prêter la moindre attention à la teneur de cette mesure quand le Cabinet en a été saisie, soit qu'elle ne l'intéressait pas du tout.

Pour ce qui est de l'établissement de deux comités permanents à Radio-Canada, l'un sur la radiodiffusion de langue française et l'autre sur la radiodiffusion de langue anglaise, cette mesure ne fera qu'isoler les Cana-

diens les uns des autres et donnera l'impression qu'il existe deux Canada au sein de cette société.

Le Parti libéral croit que diviser la SRC selon des critères linguistiques n'est pas seulement contraire à l'objectif d'unité nationale, d'intérêt national, de compréhension nationale ou d'échange, mais contraire à l'intérêt de tous les Canadiens des deux groupes linguistiques que cette société d'État doit servir.

Je n'entrerai pas dans le détail de la division du budget, mais il est certain que les deux secteurs ont gagné plus qu'ils ont perdu dans ce moyen d'expression.

L'idée de deux comités permanents distincts de la SRC n'est pas nouvelle. Elle trouve ses racines dans une recommandation faite en 1965 par un comité parlementaire de la radiodiffusion. Cependant, en 1967, le gouvernement libéral a rejeté cette recommandation.

Le 1^{er} novembre 1967, l'honorable Judy LaMarsh—je rappelle à la Chambre que les conservateurs étaient d'accord puisque le projet de loi a été adopté à l'unanimité—a expliqué à la Chambre pourquoi cela n'était pas acceptable.

Elle a déclaré: «Toutefois, de l'avis du gouvernement, une disposition de la loi divisant le conseil en deux groupes est peu souhaitable. Pour que la Société Radio-Canada encourage l'unité nationale et permette à la personnalité canadienne de continuer à s'exprimer, elle doit avoir une identité bien à elle, ni anglaise ni française, mais canadienne.»

C'est ce que nous avons perdu: Le principe de la canadienité, le rôle et la fonction du coeur et de l'âme du projet de loi, la SRC.

Quelques remarques en terminant. Je suis très triste. J'ai le coeur lourd parce que je crois que nous avons raté une chance exceptionnelle. Nous avons perdu un instrument culturel des plus importants prévu dans une loi. Cela aura des effets sur nos artistes, chanteurs, danseurs, écrivains, comédiens et comédiennes.

Cela aura des conséquences négatives à long terme sur le Canada et c'est ce qui est triste. Le gouvernement n'a aucune vision nationale.

Que le ministre se rassure. Quand j'ai dit que j'étais triste, c'était largement en raison du sort qu'il a réservé à ce projet de loi: il l'a fractionné, il l'a balkanisé en ne tenant aucun compte de l'importance de la programmation canadienne. Je pense qu'il est en contradiction flagrante avec ce qu'il fait dans nombre d'autres domaines.